



## Universités : quand « autonomie » signifie « mise sous tutelle » !

Revenons quelques instants sur une info qui a marqué la fin de l'année 2011. Fin novembre, le ministre de l'enseignement supérieur annonce que 8 universités, ayant voté, pour la deuxième année consécutive, un budget en déséquilibre allaient être placées sous tutelle de leur rectorat.

Cet épisode ne manque pas de sel car dans la communication ministérielle c'est sur l'air d'un satisfecit que cela fut annoncé. En effet, seules 8 universités allaient être mises sous tutelle ! Bigre !

Evidemment, pour un gouvernement ayant fait de la réforme de l'enseignement supérieur l'un de ses arguments de vente en vue des prochaines échéances électorales, le fait que l'autonomie délivrée se solde par une mise sous tutelle ne pouvait manquer de soulever quelques haussements d'épaules d'une communauté pourtant retombée dans sa léthargie depuis le mouvement de 2009. En effet, l'analyse des raisons de ces budgets en déséquilibre est symptomatique. Les causes sont simples : les savants présidents d'université, pressés qu'ils étaient de montrer au pouvoir en place leur docilité, n'ont pas su négocier correctement

leur budget.

D'un point de vue plus proche de la moquette, il est tout de même assez risible de voir la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) tempêter contre le gouvernement ... Mais ce rire ne peut malheureusement durer que peu de temps car la situation est réellement préoccupante. Et comme toujours, ce sont sur les étudiants et les personnels les plus précaires que ces budgets en berne vont peser.

En effet, dans la LRU tout a été prévu. Ainsi, pour éviter trop de dépenses en salaires, la fongibilité asymétrique a été imposée comme règle budgétaire, terminologie barbare signifiant la possibilité de transférer du fric de la masse salariale vers le fonctionnement (facture d'électricité, de consommation d'eau ... ) mais pas dans l'autre sens. Ainsi les marges de manoeuvres laissées aux universités déficitaires ne sont pas légions: diminuer la masse

salariale et donc précariser encore plus que cela n'est déjà le cas les emplois les plus fragiles.

En conséquence, le spectre d'enseignants employés de septembre à décembre puis de février à mai se rapproche inexorablement. En effet, les appels au privé pour satisfaire certaines des tâches inhérentes à la vie de ces établissements (entretien, gardiennage) se sont déjà généralisés, le pas idéologique à sauter est donc faible pour ces gestionnaires zélés.

Si l'on s'arrête deux minutes sur les montants des heures de vacations à l'université, on se rend compte que pour obtenir un salaire mensuel de 1400 euros sur 12 mois, un enseignant précaire devra réaliser pendant les 24 semaines d'enseignements de l'année universitaire 6H de cours magistraux, 6H de travaux dirigés et 4H de TP. Il est donc évident que ces nouveaux précaires vont devoir travailler dans des

conditions indécentes pour obtenir un salaire modique et les principales victimes, mis-à-part eux mêmes, seront les étudiants placés en face d'eux. A moins d'augmenter les frais d'inscription ...

